



**COMPTE RENDU
DE LA CGT FINANCES DE L'YONNE
CDAS DU 24 JUIN 2014**

La CGT Finances a lu une déclaration liminaire que vous pouvez retrouver par le biais du lien ci-dessous :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/89/>

En réponse, Monsieur SAILLARD, dont c'était le dernier CDAS dans l'Yonne, a souligné le bon travail fait durant sa présidence. Pour que le dialogue social soit bon, il faut être deux. Même si les idées sont différentes, les instances paritaires ont tenu toute leur place. Le Président a essayé de répondre même s'il n'avait pas toutes les cartes en main.

Il a remercié tout particulièrement les personnes de la délégation pour leur travail, leur disponibilité. L'important est de garder une délégation dans le département et de rester proche de l'utilisateur.

Concernant certains dossiers (comme les inscriptions en colonies de vacances) qui sont à remplir en ligne, selon le Président, le plus important est que quelqu'un le lise et contacte l'agent s'il est mal rempli...

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1) Approbation du PV du CDAS du 7 avril 2014:

Le PV a été adopté à l'unanimité par les organisations syndicales.

2) Enquête Etat des lieux sur le logement dans le département de l'Yonne :

Une étude à l'initiative du Secrétariat Général a été diligentée concernant les conditions de logements des agents dans le département (logements proposés, prix moyen de la location dans le département...).

Dans notre département, cette enquête permet de faire un état des lieux. Dans d'autres départements (comme en région parisienne ou en région PACA) la situation est beaucoup plus tendue pour se loger compte tenu du prix des loyers et cette enquête prend tout son sens.

Actuellement en France, 30000 logements sont proposés par l'ALPAF.

Le CDAS a émis le vœu que lorsque des familles se séparent, l'action sociale accorde une aide (par exemple se porte caution à hauteur d'un ou deux loyers), car l'installation dans un logement est souvent onéreuse. Il existe bien une aide à la 1^{ère} installation mais celle-ci n'est versée qu'à l'entrée dans l'administration. De même, l'aide financière versée par l'action sociale correspond aux cas de grande difficulté.

Le Président précise que la loi ALUR mise en place par Cécile Duflot va favoriser la mise en location de logements vacants et donner accès au logement à des personnes de faibles revenus en indemnisant les bailleurs en cas d'impayés. Le vœu du CDAS n'est donc pas redondant avec cette nouvelle loi.

3) Equipement des coins repas :

Pour mémoire, dans notre département, seuls 9 coins repas sont agréés par l'action sociale et financés à ce titre pour son budget.

Après nouvelle consultation des agents de CFP de Sens, un réfrigérateur avec partie congélateur est demandé, ainsi qu'une cafetière et des couverts.

Le CDAS a validé l'achat d'une cafetière classique (et non une « SENSEO » ou « Tassimo » comme demandé initialement) ainsi que des couverts.

Pour le réfrigérateur, Monsieur SAILLARD partant et son logement de fonction n'étant pas repris par son successeur (les logements de fonction sont tous amenés à être rendus au plus tard le 1^{er} septembre 2015), propose de redéployer le réfrigérateur (avec partie congélateur), en très bon état, dont il disposait, qui est la propriété de l'Etat et qui est amené à ne plus être utilisé. Il s'agit de bon sens et de rationaliser les dépenses. Cette proposition est acceptée et le réfrigérateur rejoindra le CFP de Sens dès le départ de Monsieur SAILLARD.

Concernant le Bureau de Surveillance et d'Intervention des Douanes qui souhaitait une cuisinière, une hotte et des plaques de cuisson, le Secrétariat Général a refusé, car cette demande est hors compétence des services sociaux et seul un micro-ondes peut être acheté.

Une demande de cafetière, de tasses et de mugs a été faite par le CFP de Pont Sur Yonne, le CDAS valide la cafetière classique mais ne se prononce pas sur les tasses et les mugs dans l'attente de précisions.

4) Point sur le Budget d'Initiative Locale (BIL) :

Une estimation est faite au vu de ce qui avait été budgété en début d'année.

Les bons d'achats rentrés scolaires vont bénéficier à 49 enfants, soit une augmentation par rapport au montant initialement prévu.

Le succès de la journée à Disneyland a son revers puisque le budget initialement prévu est aussi dépassé (coût de la journée : 3 282 €). Une famille s'est désistée trop tard (la veille) et les personnes sur liste d'attente n'ont pas répondu favorablement.

Le nombre de consultations chez des avocats ou des psychothérapeutes budgété est atteint alors qu'il y a encore des demandes et que nous ne sommes que fin juin.

Cependant compte tenu des dépassements des budgets prévisionnels, il faut faire des choix, le budget n'étant pas extensible.

La seule marge de manœuvre est l'arbre de Noël. Aussi, il est décidé par les représentants du CDAS de valider la proposition de la déléguée, à savoir une réduction de 10 euros de la grille tarifaire pour les jouets (30 euros au lieu des 40 euros initialement prévus). En effet, compte tenu des évolutions des besoins et de l'importance du mot « social » dans action sociale, il est privilégié d'aider les agents qui en ont réellement besoin.

5) Arbre de Noel 2014 :

L'arbre de Noël 2014 aura lieu le mercredi 3 décembre 2014 à Migennes, à la salle Jacques Brel, le spectacle commencera vraisemblablement à 15h00 pour que les personnes puissent s'y rendre en tenant compte de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

L'entreprise qui a obtenu le marché est l'entreprise JOMACO de Besançon. Le catalogue va être envoyé aux familles ces jours-ci, avec réponse avant le 6 août car la commande doit être passée au plus tard le 12 septembre.

Cette année, il y aura, de recensé à ce jour, 140 jouets distribués et 119 bons cadeaux pour les 10/14 ans.

6) Questions diverses :

Accompagnements des enfants qui partent en colonie : le nombre d'enfants inscrits est en recul dans notre département (même tendance au niveau national).

Les départs se feront les 9 et 10 juillet et le 4 août.

Une organisation syndicale a indiqué que le site de la délégation n'était pas à jour. La déléguée a indiqué que depuis la suppression du poste d'assistante, elle travaillait par priorités et que pour l'instant, elle n'a pas eu le temps de s'en occuper.

Le site Ulysse 89 n'est pas non plus à jour. Une solution devrait être trouvée au 01/09 pour pallier l'absence de la chargée de communication.

Le repas des retraités est prévu le 16 octobre prochain.

Pour clore la séance, la déléguée à l'action sociale a tenu à remercier Monsieur SAILLARD pour son écoute et son aide lors du départ d'Armelle VENDANGER.

Le Président a précisé que « le chef n'a pas la vérité infuse et qu'il doit être à l'écoute. C'est une richesse au niveau humain ».

Certains chefs dans notre département feraient bien de méditer sur cette phrase.....

Les représentants CGT Finances

Nathalie FOURNILLON- CFP St Florentin

Nathalie ZELMAT- SIP Joigny

Didier BOURIGAULT- Douane

Caroline GERMAIN- SIE Auxerre